

Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) **B3J 1T3** Nova Scotia

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Nova Scot

Title - Sujet			
Medium Truck			
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
01R11-180305/A		2017-09	-18
Client Reference No N° de ré 01R11-18-0305	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$HAL-405-10196	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
HAL-7-79072 (405)			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2017-10-31			Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Ві	ıyer ld - ld de l'acheteur
MacLennan, Ashley		ha	1405
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX	
(902) 496-5291 ()		(902) 49	06-5016
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF AGRICULE SEE HEREIN KENTVILLE NOVA SCOTIA B4N 1J5 Canada	es et construction:	D	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



File No. - N° du dossier

HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.1 2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.2	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.1	ATTESTATIONS EXIGEES AVEC LA SOUMISSION	
_		
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du Contrat	
6.5 6.6	RESPONSABLES PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
ANNEY	E «A»	10
	IN	
	E « B »	
	DE PAIEMENT	
	E « C »	
	ENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – RENVOI	
ANNEX	E « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	16
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	16
ANNEX	E	17
DISDO	OSTION DEL ATIVES À L'INTÉGRITÉ	17

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, a l'obligation d'acheter un camion de taille moyenne. Le besoin est décrit en détail à l'article 6,2 des clauses du contrat subséquent

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> 2017-04-27 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «D» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter tous les critères techniques obligatoires conformément à l'annexe A, besoin pour être déclarée recevable.

L'évaluation technique évaluera si toutes les exigences obligatoires sont respectées à l'aide de l'information fournie avec une soumission. Le Canada se réserve le droit, mais n'est pas tenu de préciser tout renseignement ou la conformité à une exigence obligatoire avec un soumissionnaire.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en **dollars canadiens**, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires.

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Un camion de taille moyenne. L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous la section « exigence » à l'annexe A ».

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison est demandée au plus tard le 31 mars 2018, la meilleure date de livraison possible est .

6.4.2 Points de livraison

Agriculture et Agroalimentaire Canada 32, rue Main Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 1J5

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : **Ashley MacLennan** Titre : Supply Officer

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Acquisitions Branch

Adresse: 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J3C9

Téléphone : 902-401-6107 Télécopieur : 902-496-5016

Courriel: ashley.maclennan@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}7\text{-}79072 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pou Nom <i>:</i>	r le contrat est :
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : Titre : Organisation : Adresse : _	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	-

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, selon un montant total de _____\$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C 2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- C. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. l'original et deux (2) copies de la facture doivent être envoyés à Agriculture et Agroalimentaire Canada Centre de services de l'Ouest À L'attention de : Michelle Bruce 300-2010, 12e avenue Regina, SK S4P0M3

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales <u>2010A</u> 2016-04-04, Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base De Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Nouveau camion, poids moyen, année modèle 2017 ou plus récente

AAC utilisera ce camion de déneigement de la neige. Le camion doit pouvoir être muni d'AAC appartenant à 9' de large lame (semblable apte, la forme et la fonction pour les photos ci-dessous) sur le devant du camion

L'approvisionnement et l'installation de la pale n'est pas partie de ce contrat. Les pièces de montage de la pale ne font pas partie de ce contrat.

AAC a demande pour le produit pour inclure les caractéristiques suivantes : 1) La couleur : Bleu standard du fabricant; 2) les frais généraux console avec l'espace d'entreposage.

Incapacité de fournir ces caractéristiques n'aura pas d'incidence sur l'attribution du contrat.

Article	Désignation
1	Exigences du camion
1.01	Cabine classique
1.02	4 x 4
1.03	Moteur diesel
1.04	Caisse nominale de 8 pi avec crochets d'arrimage (doit pouvoir prendre en charge l'équipement d'AAC dont les dimensions sont les suivantes : 93 po Lo x 49,5 po La x 42 po H)
1.05	Roues jumelées arrière
1.06	Commande de frein
1.07	PNBV 14 001 – 16 000 lb
1.08	Charge minimale brute de 4 700 lb sur l'essieu avant
1.09	Charge minimale brute de 9 000 lb sur l'essieu arrière
1.10	Boîte de transfert à deux vitesses avec système à quatre roues motrices à temps partiel et
	moyeux avant à blocage automatique
1.11	Transmission automatique avec mode transport/remorquage
1.12	Système de freinage antiblocage
1.13	Coussins gonflables, avant et latéraux, conducteur et passager
1.14	Radio AM/FM lecteur de disques compacts ou prise USB/iPod/MP3
Article	Désignation
1.15	Air conditionné
1.16	Régulateur de vitesse automatique et volant inclinable
1.17	Chauffe-bloc
1.18	Serrures de portes et fenêtres à commande électrique
1.19	Essuie-glace, intermittent
1.20	Différentiel autobloquant
1.21	Pneu de secours classique sur la jante
1.22	Capacité du réservoir de carburant, 120 litres minimum
1.23	Boucliers pour le réservoir de carburant et la boîte de transfert
1.24	Pare-chocs à marchepied arrière
1.25	Banquette séparée, en tissu ou en tissu avec garnitures en vinyle
1.26	Trousse de préparation au remorquage, classe IV minimum (comprenant un refroidisseur de
1.20	transmission)
1.27	Revêtement de sol ou plancher en vinyle
1.28	Pneus pour la route/hors route (les pneus toutes saisons ne sont pas acceptables) pour toutes
	les roues, y compris le pneu de secours sur la jante

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 01R11-180305/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 01R11-180305 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

H

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

1.29	Miroirs de remorquage à commande électrique
1.30	Dispositif de prévention du vol
1.31	Siège du conducteur capable d'être ajuster
1.32	Avertisseur de recul
1.33	Crochets de remorquage à l'avant du véhicule
2	La trousse de préparation au déneigement doit inclure au moins :
2.01	Éclairage d'urgence sur le toit
2.02	Alternateur de 200 A ou l'équivalent pour le déneigement
2.03	Bouclier pour la boîte de transfert
2.04	Ressorts avant robustes aptes au déneigement avec pale de 9 pi montée à l'avant (l'approvisionnement et l'installation de la pale et du sableur ne font pas partie de ce contrat.)

Pale d'une largeur de 9 pi montée à l'avant du camion (vue arrière). Poids estimé : 990 lb



Devant de la pale d'une largeur de 9 pi



Page 12 of - de 17

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}7\text{-}79072 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme en <u>dollars canadiens</u>, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée exclus, le transport, les droits de douane et les taxes d'accise.

La livraison est la prestation des droits acquittés (DDP) des Incoterms 2010.L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, les frais d'administration et les risques de transport, ainsi que du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à la destination.

Une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et de satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. En fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée aux fins de l'adjudication du contrat.

Description :	
La fourniture et la livraison de :	
Un (1) - Camion neuf, poids moy	en
Agriculture et Agroalimentaire Ca 32, rue Main Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N	
Tel que précisé à l'annexe A	
Camion neuf, poids mo Marque / Modèl	•
Année _	
Total des prix de lot ferme	
\$	_(TPS/TVH exclue)

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « C »

EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – Renvoi

On considérera non conformes les offres de service ne répondant pas à toutes les exigences techniques obligatoires à la clôture des soumissions, et on ne les examinera pas davantage. L'évaluation ne sera basée que sur les informations fournies avec la soumission. On ne tiendra pas compte des références à des sites Web ni des renseignements non inclus.

Le soumissionnaire doit fournir toute la documentation technique prouvant que l'équipement respecte chacune des spécifications techniques obligatoires énoncées dans l'annexe A, Énoncé des besoins. Le simple fait d'indiquer « oui » ou « conforme » ne suffira pas dans le cadre de la présente évaluation. Toute exigence technique non respectée entraînera le rejet de la soumission.

La documentation permettant de démontrer que ces critères techniques sont respectés peut être sous forme de brochures d'équipement, dessin technique, spécification de produit ou d'un exposé de faits écrit démontrant clairement que l'équipement proposé répond aux exigences.

<u>Le soumissionnaire doit indiquer le numéro de page et la section de la documentation soumise correspondant à chacun des critères.</u>

Article	Désignation	N° de page
1	Exigences du camion	
1.01	Cabine classique	
1.02	4 x 4	
1.03	Moteur diesel	
	Caisse nominale de 8 pi avec crochets d'arrimage (doit pouvoir	
1.04	prendre en charge l'équipement d'AAC dont les dimensions sont les	
	suivantes : 93 po Lo x 49,5 po La x 42 po H)	
1.05	Roues jumelées arrière	
1.06	Commande de frein	
1.07	PNBV 14 001 – 16 000 lb	
1.08	Charge minimale brute de 4 700 lb sur l'essieu avant	
1.09	Charge minimale brute de 9 000 lb sur l'essieu arrière	
1.10	Boîte de transfert à deux vitesses avec système à quatre roues	
	motrices à temps partiel et moyeux avant à blocage automatique	
1.11	Transmission automatique avec mode transport/remorquage	
1.12	Système de freinage antiblocage	
1.13	Coussins gonflables, avant et latéraux, conducteur et passager	
1.14	Radio AM/FM lecteur de disques compacts ou prise USB/iPod/MP3	
Article	Désignation	N° de page
1.15	Air conditionné	
1.16	Régulateur de vitesse automatique et volant inclinable	
1.17	Chauffe-bloc	
1.18	Serrures de portes et fenêtres à commande électrique	
1.19	Essuie-glace, intermittent	
1.20	Différentiel autobloquant	
1.21	Pneu de secours classique sur la jante	
1.22	Capacité du réservoir de carburant, 120 litres minimum	
1.23	Boucliers pour le réservoir de carburant et la boîte de transfert	
1.24	Pare-chocs à marchepied arrière	
1.25	Banquette séparée, en tissu ou en tissu avec garnitures en vinyle	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

1.26 Trousse de préparation au remorquage, classe IV minimum (comprenant un refroidisseur de transmission)

1.27 Revêtement de sol ou plancher en vinyle

1.28	Pneus pour la route/hors route (les pneus toutes saisons ne sont pas acceptables) pour toutes les roues, y compris le pneu de secours sur la jante	
1.29	Miroirs de remorquage à commande électrique	
1.30	Dispositif de prévention du vol	
1.31	Siège du conducteur capable d'être ajuster	
1.32	Avertisseur de recul	
1.33	Crochets de remorquage à l'avant du véhicule	
1.34	Console supérieure avec espace de rangement	
1.35	Couleur : Bleu standard du fabricant	
2	La trousse de préparation au déneigement doit inclure au moins :	
2.01	Éclairage d'urgence sur le toit	
2.02	Alternateur de 200 A ou l'équivalent pour le déneigement	
2.03	Bouclier pour la boîte de transfert	
2.04	Ressorts avant robustes aptes au déneigement avec pale de 9 pi montée à l'avant (l'approvisionnement et l'installation de la pale et du sableur ne font pas partie de ce contrat.)	

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ 01R11-180305/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 01R11-180305 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le sou suivan	nissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique s :
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 01R11-180305/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 01R11-180305 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-7-79072

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL405\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEX E

DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ